

motion et par l'honorable député de Humboldt (M. Stewart) qu'on ne faisait pas de distinction au profit de l'un ou l'autre des deux chemins de fer. L'honorable député de Humboldt croit qu'on aurait peut-être pu trouver une expression plus appropriée que celle d'"égalité de traitement" employé dans la motion. Je ne le conteste pas. Pour moi, c'est le résultat de certaines déclarations faites l'an dernier devant un des comités de la Chambre par un directeur de chemin de fer mal informé qui, sans le faire exprès, j'en suis sûr, a induit en erreur les membres du comité et de la Chambre. Si le comité avait jugé à propos de demander des explications au département des Postes, il aurait obtenu à peu près les mêmes renseignements que nous a fournis l'honorable député de Humboldt cet après-midi, renseignements que peuvent donner les fonctionnaires au courant de ces questions à n'importe quel député désirant des informations au sujet du transport des dépêches sur une ligne quelconque. Naturellement le ministre, pour renseigner la Chambre ou l'un de ses comités est obligé de se fier entièrement à ce que lui rapportent les chefs de service de son département.

Or, pour couper court, il n'y a pas été fait de distinctions injustes. Cela a été admis par le personnage qui est cause que cette impression se soit répandue, lorsqu'il a pris part à la conférence tenue, il y a environ un mois, au département des Postes entre les représentants de ce département et certains hauts fonctionnaires du chemin de fer national? Nous avons pris soin de faire sténographier ce qui s'est dit lors de cette conférence, et, pour l'information de la Chambre, je citerai ce qui a déclaré à ce moment-là le personnage en question au sujet de la prétendue distinction injuste. Voici ses paroles:

Je ne dis pas qu'on fait une distinction à notre détriment; je n'ai pas dit cela. Je ne me suis jamais exprimé de cette façon-là. J'ai dit que l'état de choses actuel provenait de l'expansion du service, était le résultat du développement du service des chemins de

fer. Il n'y a pas eu de distinction volontaire; c'est certain.

Voilà qui, suivant moi, règle la situation, aussi bien du côté des représentants des chemins de fer que du côté de la Chambre et du public en général. Comme l'a déclaré la personne dont je viens de citer les paroles, l'état de choses dont on s'est plaint avec raison provient de l'expansion du service. D'autre part, bien que cela soit exact, comme l'a fait remarquer un de nos collègues, il n'y a pas de raison de perpétuer cet état de choses s'il n'est pas satisfaisant. On a déjà effectué des changements; on est sur le point d'en faire d'autres, et on en fera ainsi au fur et à mesure jusqu'à ce que les deux chemins de fer aient, comme on l'espère, une part égale du transport des correspondances. Lors de l'enquête faite l'été dernier par le comité spécial de la Chambre, on a prétendu qu'il y avait une différence de \$750,000 en faveur du chemin de fer du Pacifique-Canadien. Or, je ferai remarquer que cette différence n'existe plus. En, en raison des améliorations et changements accomplis depuis, la réduction de cette différence observée à la fin de l'année indique que le montant sera plus que divisé en deux, au cours de cette année et que, avec le temps, des améliorations constantes auront lieu dans le même sens. A ce sujet on me permettra de faire insérer au hansard un état que les députés qui ont pris part à la discussion, comme aussi les autres, seront heureux d'examiner, afin de fournir à leurs électeurs, ou autres intéressés dans cette question, une preuve de la déclaration que je viens de faire à ce sujet.

Le tableau qui suit indique, province par province, les services postaux de toutes les catégories, y compris les wagons postaux de réserve (surplus de correspondances) et les parcours transcontinentaux, avec les frais de wagons-poste et le nombre des bureaux desservis au cours du trimestre finissant en septembre 1924.

Province	Chemin de fer Pacifique Canadien			Chemin de fer National Canadien		
	Nombre de services de toutes les catégories	Dépenses totales	Nombre de bureaux desservis	Nombre de services de toutes les catégories	Dépenses totales	Nombre de bureaux desservis
	\$ c.			\$ c.		
Ile du Prince-Edouard.....				25	12,398 80	218
Nouvelle-Ecosse.....				58	67,774 90	505
Nouveau-Brunswick.....	42	19,091 66	280	72	59,558 64	498
Québec.....	63	88,287 04	1,232	131	157,443 78	1,789
Ontario.....	104	315,992 58	1,118	199	277,242 28	2,909
Manitoba.....	40	100,892 86	438	48	59,572 93	572
Saskatchewan.....	58	153,141 26	826	65	106,844 08	922
Alberta.....	38	110,727 17	535	25	45,751 60	607
Colombie-Anglaise.....	42	100,068 82	540	4	12,777 72	127
	387	888,201 39	4,969	627	799,364 73	8,147

[L'hon. M. Murphy.]